



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-15-03-06

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi neuf mars 2023, s'est réuni à la Maison des Associations, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 47

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 3

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 51

Date de convocation :

Le jeudi 9 mars 2023

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Marie-Charlotte NOUHAUD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Emmanuelle ALHADEF, Patrick POCHON, René MOULIN, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Martine BEIGNET, Thibault FLINÉ, Judith REYNAUD, Laurence SAMMUT, Jean-Luc LAMBERT, Michel CALMY, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Pascal MAGNIER, Jean-Charles BENYAKAR, Nadège COSCO, Jean-Paul CULINAS, Jean HELIE, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Maurice DECAT, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Mylène MUSY, Jean-Claude CABRAL, Hervé DEBOUTIERE, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Dikran ZAKEOSSIAN, Patrick SEPTIERS, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEILLOT, Jean-Claude POILPREZ, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Emmanuel CENDRIER, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT**OBJET :** Adoption du Compte Administratif 2022**Le Président,**

Expose aux membres du comité syndical qu'il convient de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2022.

Se retire et laisse Madame la vice-présidente en charge des finances présenter le Compte Administratif et présider le vote.

Le Compte Administratif laisse apparaître :

En section de Fonctionnement, un déficit de 52 572,13 euros, qui compte tenu de l'année précédente, détermine un **excédent global de clôture de 413 255,48 euros**,

En section d'Investissement, un excédent de **1 012 105,39 euros** qui tient compte de l'affectation du résultat de clôture 2021.

Le compte administratif qui se résume ainsi :

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	615 568,41 €	396 536,98 €	1 012 105,39€
Fonctionnement	465 827,61 €	- 52 572,13€	413 255,48 €
Total	1 081 396,22€	343 964,85 €	1 425 360,87 €

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 21 MARS 2023
Date de mise en ligne le : 21 MARS 2023



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.